



TERRORISME

Le pistage européen des passagers divise les socialistes

Par [Cédric Mathiot](#) et [Pauline Moullot](#) — 22 mars 2016 à 20:31

Après les attentats de mardi, le débat sur le fichier PNR, base de données recensant chaque passager à l'échelle européenne, refait surface.

| | |
|----------|---------|
| PARTAGER | TWEETER |
| | |

Le pistage européen des passagers divise les socialistes

C'est devenu une habitude. A chaque réplique terroriste qui frappe l'Europe, des voix s'élèvent pour demander l'adoption en urgence du PNR européen (Passenger Name Record), ce registre des passagers européens destiné à prévenir les risques terroristes. Lors des questions au gouvernement, mardi, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, s'est fâché tout rouge pour demander l'inscription à l'ordre du jour du Parlement européen de ce texte, serpent de mer depuis 2011. Un coup de gueule destiné... à son propre camp. Car si le PNR n'est pas encore à l'ordre du jour, c'est en partie parce que la gauche européenne ne l'a pas souhaité. Le 7 mars, les eurodéputés ont en effet voté pour une inscription du texte à l'ordre du jour de la séance plénière. Verdict : 207 voix contre (gauche, libéraux et verts) et 163 voix pour. C'est peu dire que les représentants du PS n'ont pas montré un grand enthousiasme, en dépit, dit l'un d'eux, de quelques SMS bien sentis expédiés par le cabinet du ministre. Certes, on compte trois votes pour, mais aussi quatre absences et cinq abstentions. *«Certains se sont débrouillés pour ne pas être là au moment du vote.»* Ce qu'un autre traduit à sa manière : *«On est allés pisser.»*

Avancées.

Cette tiédeur de la délégation socialiste française n'est pas neuve. Depuis un an et demi, le PS nage dans une certaine schizophrénie sur le sujet. D'un côté, le gouvernement pousse pour l'adoption d'un dispositif présenté comme une arme essentielle. De l'autre, des eurodéputés, conformément à la position de leur groupe européen, sont peu convaincus de l'efficacité du dispositif et soucieux de limiter les atteintes aux libertés individuelles. En avril 2013, la commission des libertés civiles du Parlement (Libe) avait rejeté la proposition au nom de la protection des données personnelles. La représentante PS au sein de la commission, Sylvie Guillaume, avait voté contre. Bis repetita deux ans plus tard. Après les attentats de janvier, la France relance le débat sur le PNR européen, qui repasse le 15 juillet devant la commission Libe. Sylvie Guillaume vote à nouveau contre, mais le texte est cette fois approuvé, ce qui vaut feu vert pour les négociations entre le Conseil, la Commission et le Parlement. Six mois plus tard, l'accord politique ayant été obtenu, le texte repasse devant la même commission. Cette fois, la représentante PS (Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy) vote pour. Un communiqué de la délégation socialiste a insisté sur les avancées obtenues lors des négociations, notamment le fait que les règles du PNR soient alignées sur les futures règles du paquet européen sur la protection des données, un autre texte. Restait à inscrire le texte à l'ordre du jour du Parlement. Ce à quoi la gauche s'est donc refusée. *«L'accord prévoyait que le texte soit voté en même temps que le paquet sur la protection des données personnelles, ce qui est logique. Il aurait fallu que le vote soit avancé lui aussi»*, explique l'eurodéputée PRG Virginie Rozière, qui assure que le texte, *«une bonne mesure»*, sera inscrit à l'ordre du jour et adopté dans les prochaines semaines.

«Agitation».

Un peu moins affirmatif, un eurodéputé socialiste estime que *«la majorité des députés socialistes, français compris, attendent encore des garanties sur les données personnelles pour voter le texte»*, même s'il concède que, *«vu le contexte, ça devrait aller plus vite maintenant»*. Dans tous les cas, le décalage d'un mois n'est pas une grande affaire, à en croire Jan Albrecht. L'eurodéputé vert allemand, vice-président de la commission Libe et opposant au texte, juge que ce débat est *«juste une mauvaise agitation symbolique sur le dos des victimes»*, puisqu'il faudra de toute façon environ deux ans entre le vote au Parlement européen et sa mise en œuvre au niveau de chaque Etat membre. ◀

[Cédric Mathiot](#), [Pauline Moullot](#)

APRÈS CET ARTICLE

Bruxelles-Zaventem : l'aéroport n'était pas au niveau d'alerte maximum

| | |
|----------|---------|
| PARTAGER | TWEETER |
| | |

> 0 COMMENTAIRES